RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AUDITORIUM JEAN-PIERRE MIQUEL A TITRE GRACIEUX

DÉCISION N° DM-24-485

EN DATE DU 23 DECEMBRE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande du Collectif Ubique, représenté par Monsieur Vincent Jimenez dont le siège social est situé Espace Marie-Louise Hémet, 8, rue Jacques Philippe Bréant – 27 300 Bernay, afin de répéter le spectacle « La belle au bois dormant » à l'auditorium Jean-Pierre Miquel, les jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2025;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2024-2025.

D É C I D E

DE SIGNER avec le Collectif Ubique, représenté par Monsieur Vincent Jimenez dont le siège social est situé Espace Marie-Louise Hémet, 8, rue Jacques Philippe Bréant – 27 300 Bernay, une convention de location de salle, afin de répéter le spectacle « La belle au bois dormant » à l'auditorium Jean-Pierre Miquel, les jeudi 26 et vendredi 27 décembre 2025 ;

LA GRATUITÉ de la mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241223-Imc1H12766H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/12/2024
Date de Publication : 23/12/2024